

Paiement : 7 août 2023

Exécution de travaux - 1.3 (prérequis 1.2) du 6 au 21 septembre 2023 (99-A23-ETC-1.3-S-701-EL)						
Mercredi	6 septembre 2023	ETC	Exécution de travaux - 1.3	3,5	heures	18h-21h30 Sect. 1 et 2
Jeudi	7 septembre 2023	ETC	Exécution de travaux - 1.3	3,5	heures	18h-21h30 Sect. 3 et 4
Vendredi	8 septembre 2023	ETC	Exécution de travaux - 1.3	3	heures	18h-21h Sect. 5 à 7
Mercredi	13 septembre 2023	ETC	Exécution de travaux - 1.3	3,5	heures	18h-21h30 Sect. 8 à 10
Jeudi	14 septembre 2023	ETC	Exécution de travaux - 1.3	3,5	heures	18h-21h30 Sect. 11 et 12
Vendredi	15 septembre 2023	ETC	Exécution de travaux - 1.3	3	heures	18h-21h Sect. 12 à 14
Mercredi	20 septembre 2023	ETC	Exécution de travaux - 1.3	3,5	heures	18h-21h30 Sect. 14 à 16
Jeudi	21 septembre 2023	ETC	Exécution de travaux - 1.3	3,5	heures	18h-21h30 Sect. 16 à 18
EXAMEN		ETC	Exécution de travaux - 1.3	3	heures	EXAMEN sur rendez-vous

* Les dates sont modifiables sans préavis.

Dernière mise à jour : 2023-05-23

Formateur confirmé: Pierre Girard

Code nationale obligatoire (version 2015)



APCHA

FORMATION